

le 31/03/2009

**L'UPA salue l'accompagnement
des entreprises en difficultés par l'URSSAF !**

Suite à la demande de l'UPA, l'**Urssaf** met en place un service spécifique afin d'aider les entreprises fragilisées par la crise à faire face aux **difficultés de paiement de cotisations sociales**. Un accueil téléphonique (0821 0821 33) et le site internet de l'Urssaf (www.urssaf.fr) ont été spécialement aménagés.

A compter de mai 2009, toute entreprise qui fera une demande d'**échancier** de paiement de ses cotisations, pourra obtenir une **généralisation de sa demande** aux autres organismes de recouvrement (Acoss, Unedic-Pôle emploi, Agirc Arrco).

Le Président Roch POUZOULET et Marcel CAUQUIL, président de l'URSSAF de l'Hérault et mandataire UPA, se félicitent que les différents organismes collecteurs aient été réunis dans un objectif unique : simplifier la vie des entreprises qui rencontrent des difficultés financières passagères.

Contact Presse :

Antoine ESPIRAC – tél. 04 67 02 17 01 – 06 89 10 95 01 – mail : upa34@free.fr